

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	05 Février 2018	Séance du : 14 Février 2018
		L'An Deux Mille dix-huit, le 14 Février à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 39</u>	
Présents : 30	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 9	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme. Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme. Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme. Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme. Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme. Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Oton), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve)

Absents représentés : Mme. Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Claude REVEL (Canet) représenté par M. Miche SABATIER (Canet), Mme. Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme. Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Francis BARDEAU (Nébian) représenté par Mme. Sylvie MALMON (Nébian), Mme. Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme. Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan)

Absents : M. Denis MALLET (Cabrières), M. Marc FAVIER (Canet), Mme. Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Jean COSTES (Salasc)

## **Objet : Création d'une Maison du Grand Site du Salagou - Cirque de Mourèze à Mourèze – Demandes de subventions**

Monsieur VALENTINI rapporte :

Le village de Mourèze, site inscrit depuis 1941 appartient au Grand site Vallée du Salagou, Cirque de Mourèze. Il est site classé depuis août 2003. La démarche « Opération grand site » est engagée depuis avril 2010. Dans ce cadre, Mourèze (cirque et village) est un des 3 pôles touristiques validés. Le village et les différents lieux accueillent 110 000 visiteurs par an et l'antenne de l'Office de Tourisme du Clermontais reçoit 20 000 visiteurs par an.

Cette antenne n'est adaptée ni à la gestion de ce flux de visiteurs et à la qualité des sites dont elle doit assurer la promotion, ni à la valorisation du paysage ; en effet elle est la 1<sup>ère</sup> image que les visiteurs découvrent en arrivant.

De plus, cette entrée du village pose problème au niveau des flux, tant pour les visiteurs que pour les habitants.

La Communauté de communes du Clermontais mettant en œuvre sa compétence en matière de Tourisme porte un projet de requalification des lieux d'accueil du public sur le site par la création d'une Maison du Grand Site du Salagou-Cirque de Mourèze.

Ce projet prévoit la réorganisation de ces espaces publics et la création d'un nouveau bâtiment qui correspondra au niveau qualitatif des sites visités.

Cette Maison du Grand Site créée comprendra un bâtiment d'accueil des visiteurs qui aura 3 fonctions spécifiques :

- Accueil et information des visiteurs,
- Espace d'interprétation et d'animation en lien avec le schéma d'interprétation du site,
- Back office des agents de l'office de tourisme et des guides et associations organisant des manifestations touristiques sur la commune,

Une attention particulière sera portée à la rénovation du bâtiment actuel de manière intégrée et à l'intégration paysagère de ce lieu d'accueil à l'entrée du village de Mourèze en lien avec les divers lieux de visite. Un soin particulier sera fait au niveau des liaisons piétonnes entre le bâtiment d'accueil, l'accès au site, le village et les parkings dès la conception du projet.

Le coût de ce projet s'élève à 519 539 € HT financé selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Autofinancement	103 908 € HT	20 %
Etat (DREAL)	20 000 € HT	4 %
Etat (contrat de ruralité)	140 275 € HT	27 %
Région	51 953 € HT	10 %
Département	100 000 € HT (notifiés)	19 %
Europe	105 000 € HT (notifiés)	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>519 539 € HT</b> (ce montant n'inclue pas les travaux de voirie réalisés directement par le Département à hauteur de 100 000 €)	<b>100 %</b>

Le taux de cofinancement attendu sera de 80 % au lieu des 53 % prévus initialement.

Monsieur RUIZ propose :

- De solliciter le soutien financier de la Région Occitanie à hauteur de 10 % soit 51 953 €,
- De solliciter le soutien de l'Etat à hauteur de 27 % soit 140 275 €,
- De solliciter le soutien de tout autre partenaire afin d'obtenir les financements les plus élevés possibles,

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de solliciter le soutien financier de la Région Occitanie à hauteur de 10 % soit 51 953 €, l'Etat à hauteur de 27 % soit 140 275 € et tout autre partenaire afin d'obtenir les financements les plus élevés possibles.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff and a star above, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' and 'HÉRAULT' at the bottom.

Jean-Claude LACROIX